

Brest, le 31 mai 2024  
N° 0-10910-2024/CIN\_BREST/DDE/LN/NP

La capitaine de corvette Magali Chaillou  
directrice adjointe du Lycée naval

aux

parents d'étudiants des classes préparatoires et de BTS

**OBJET** : fonds particuliers « 2024/2025 ».  
**ANNEXE** : une annexe.  
**P. JOINTE** : décision n° 0-10898-2024/CIN\_BREST/DDE/LN/NP du 31 mai 2024.

Madame, Monsieur,

Par décision citée en référence, les fonds particuliers pour l'année scolaire 2024/2025 sont fixés à :

- 150 euros pour les étudiants en classes préparatoires aux études supérieures (CPES), en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et brevet de technicien supérieur (BTS).

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir effectuer le paiement **seulement à compter du 1<sup>er</sup> août 2024** en raison d'un changement de système d'information comptable de la régie du Lycée naval, et jusqu'au **2 septembre 2024** terme de rigueur, selon les modalités présentées en annexe I, à la régie du Lycée naval.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



**ANNEXE I**  
**MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les versements peuvent s'effectuer soit :

- *par virements bancaires (à favoriser) :*

Titulaire du compte : Régie du Lycée naval  
IBAN : FR76 1007 1290 0000 0010 0462 809  
BIC : TRPUFRP1  
Objet du virement : LN – FP 24/25, nom, prénom et classe de l'élève.

- *par chèques bancaires :*

à l'ordre de : Régie du Lycée naval  
Adresse d'envoi : BCRM de Brest  
Centre d'instruction naval de Brest  
Régie du Lycée naval  
CC 300  
29240 BREST Cedex 9  
Observations : mentionner au dos du chèque les nom, prénom et classe de l'élève.

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- parents d'étudiants des classes préparatoires et de BTS

### COPIES :

- CIN BREST (DA/LN – régie)
- archives générales (dossier n° 3.6.6.2 - chrono sec/cent).